



Cybersanté (eHealth) : objectifs et état des lieux

La stratégie de cybersanté en Suisse

En juin 2007, le Conseil fédéral a approuvé la [«Stratégie Cybersanté \(eHealth\) Suisse»](#). La CDS s'est ralliée aux objectifs fixés. Celle-ci prévoit que, d'ici à fin 2015, toutes les personnes en Suisse pourront en tout temps donner aux prestataires de leur choix l'accès électronique aux informations sur leur état de santé (dossier électronique du patient). La Stratégie Cybersanté Suisse doit permettre à la population d'accéder à un système de santé efficace, sûr et économique. Elle porte également sur les services en ligne et la mise en œuvre proprement dite.

- **Objectifs fondamentaux :**
 - Qualité : Une gestion améliorée du savoir offre des soins médicaux de meilleure qualité ;
 - Sécurité des patients : L'accès aux bonnes informations au bon endroit permet d'éviter les erreurs de diagnostic et de sauver des vies ;
 - Efficience : L'utilisation systématique de processus électroniques améliore la coordination et permet un échange rapide d'informations entre les acteurs.
- **Teneur des objectifs principaux :** La stratégie, valable jusqu'en 2015, poursuit deux objectifs principaux :
 - « Dossier électronique du patient » : D'ici à fin 2015, toute personne domiciliée en Suisse pourra, en tout lieu et à tout moment, donner aux prestataires de son choix l'accès électronique aux informations nécessaires à son traitement ;
 - « Portail de santé » : D'ici à 2015, un portail de santé commun Confédération-cantons (et éventuellement avec des partenaires privés) verra le jour, offrant des services de qualité par Internet. La population aura la possibilité de consulter son dossier électronique via ce portail.

Objectif de la « Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse »

La numérisation s'accroît de plus en plus dans le système de santé. Pour cette raison, il faut s'assurer d'éviter la création de solutions techniques isolées et coûteuses. Une mise en œuvre coordonnée des solutions doit permettre d'éviter de mauvais investissements. De plus, des applications interopérables offrent à l'industrie une certaine garantie d'investissement.

Selon une étude de la commission européenne réalisée dans le cadre du projet „EHR Impact“, l'utilité de la cybersanté se démontre en terme de retour sur investissement que plus tard. L'utilité indirecte tout aussi significative est d'autant plus rapidement perceptible (sécurité pour les patients, moins de risques cliniques, moins de tests répétés, plus d'efficacité dans les soins aux patients, meilleure prise en charge dans les services multidisciplinaires, etc...). Globalement, les processus dans le domaine de la santé sont plus efficaces et la prise en charge améliorée du point de vue qualitatif.

Organisation du projet et philosophie de mise en œuvre

En 2007, la Confédération et les cantons ont signé une [convention-cadre](#) en vue de la création de l'organe de coordination « eHealth Suisse ». [L'Organe de coordination cybersanté Confédération-cantons](#), qui en a résulté, dirige et coordonne, aux niveaux national et cantonal, les projets de réseautage électronique des informations médicales et administratives dans le système de santé.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur préside le comité de pilotage. Dans l'optique de la mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté Suisse, ce dernier a mandaté, en 2008, la réalisation de [six projets partiels](#) : « Normes et architecture », « Essais pilotes et PPP », « Bases légales », « Financement et mesures d'incitation », « Services en ligne et culture sanitaire » et « Formation ». Les groupes de travail œuvrant à ces projets se composent de spécialistes représentant la Confédération, les cantons, les fournisseurs de prestations, les assureurs et d'autres institutions du système de santé.

La Stratégie Cybersanté Suisse ne doit pas être dictée par la seule Confédération, elle doit se dérouler par étapes et selon la logique du système fédéraliste. Les essais pilotes menés dans les cantons servent à collecter des informations qui permettront de développer la stratégie nationale. Les recommandations d'« eHealth Suisse » n'ont pas force de loi, et en sa qualité de plate-forme commune à tous les acteurs, cet organe doit miser sur des instruments non hiérarchisés : volonté de collaborer ; sensibilisation de l'opinion reposant sur une assise solide ; consensus ; approbation de recommandations portées par tous les acteurs.

Mise en œuvre progressive : Lors de la mise en œuvre de la stratégie, le « e-dossier » ne sera pas établi d'un seul trait. Il s'agit d'abord de définir des lignes directrices communes (sur les plans juridique, organisationnel et technique) en vue du développement de la cybersanté. Les cantons et les professionnels de la santé sont invités à lancer des projets ou des essais pilotes conformes à la stratégie en respectant ces lignes directrices. Il en découlera progressivement un « e-dossier » suisse. Cette procédure s'explique pour les raisons suivantes :

- Les projets de grande ampleur sont trop complexes : L'expérience à l'étranger montre que, souvent, des projets nationaux de cybersanté échouent ou prennent un retard excessif, parce que les acteurs les refusent ou trouvent les tâches trop compliquées ;
- Compétences Confédération/cantons : Dans un système fédéraliste, la mise en œuvre ne peut se faire de manière centralisée. La couverture sanitaire et la cybersanté incombent aux cantons. Or chaque canton ou chaque région responsable de la fourniture des soins a ses traditions et ses réglementations.
- Expériences pratiques : De nombreuses questions ne peuvent être résolues par la théorie. L'expérience pratique permet de trouver la solution.

Recommandations découlant du projet partiel « Normes et architecture »

Dans un premier temps, le comité de pilotage a approuvé, en mars 2009, les [premières recommandations du projet partiel « Normes et architecture »](#). Ces recommandations esquissent une architecture nationale pour la cybersanté en Suisse. Deux processus sont mis en avant : l'échange d'informations tout au long de la chaîne de traitement et la prescription intégrée de médicaments. Elles portent également sur les normes prévues pour la phase de lancement, qui se basent sur les normes élaborées dans le cadre de l'initiative internationale [IHE](#) (*Integrating the Healthcare Enterprise*). Le comité de pilotage a par ailleurs approuvé, en avril 2010, un [concept OID](#) (*object identifier*). Celui-ci règle la gestion des identifiants dans le système de santé suisse et vise en premier lieu à augmenter l'interopérabilité sémantique lors de l'échange électronique des données.

Le 21 octobre 2010 ont été adoptées les [recommandations II](#) du projet partiel « Normes et architecture ». En Suisse, la mise en œuvre du dossier patient électronique repose sur le principe de

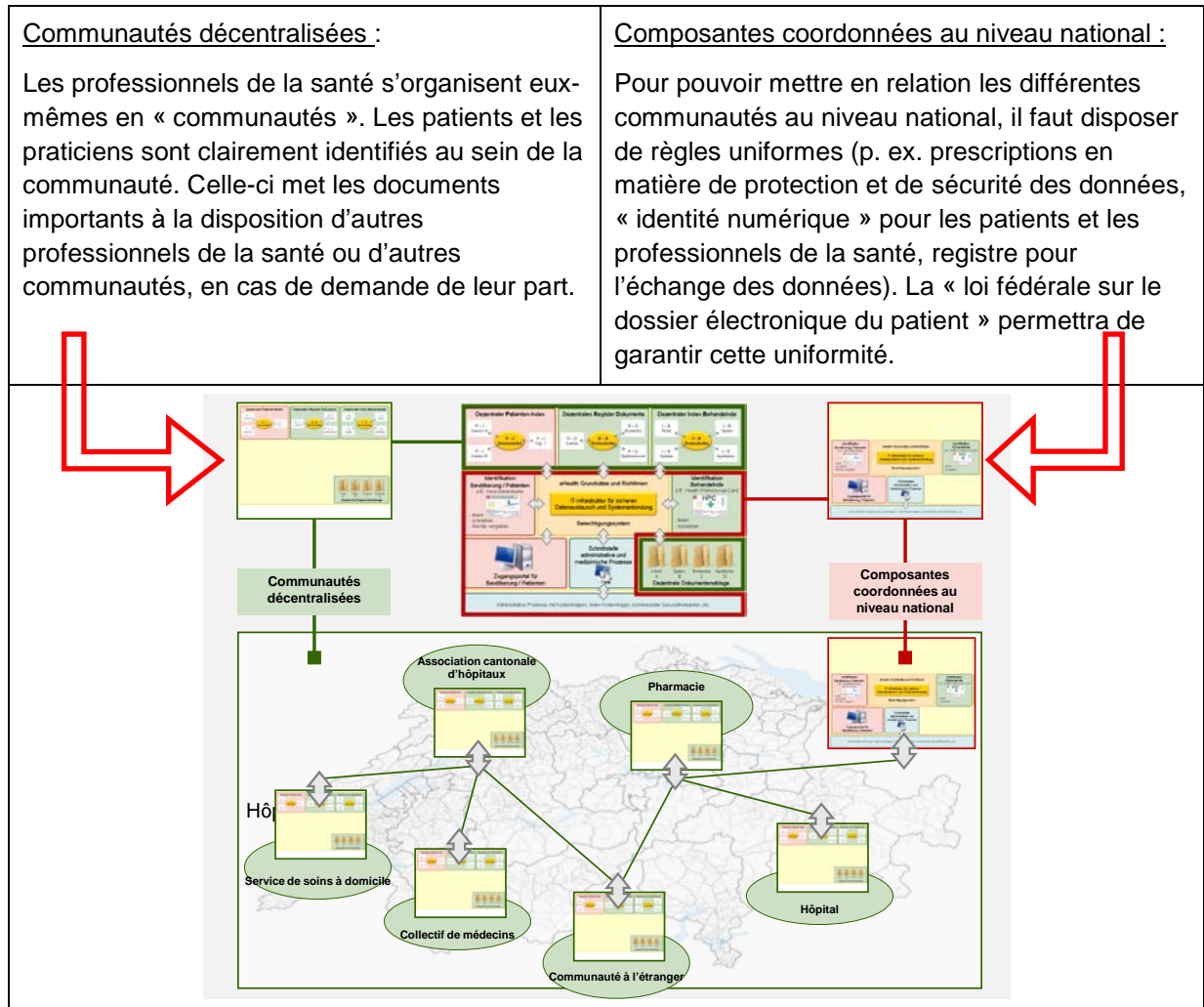
Publication: "eHealth Suisse", Organe de coordination Confédération-cantons, <http://www.e-health-suisse.ch>

Thème: Cybersanté (eHealth) : objectifs et état des lieux en Suisse

Version: 9 juillet 2011 / Version 1

base de la gestion de données partagée entre communautés jouissant des mêmes droits. Les communautés sont reliées entre elles par des points d'accès certifiés et suivent des règles générales. De plus, un concept de rôles et des métadonnées permettent l'échange de données entre communautés.

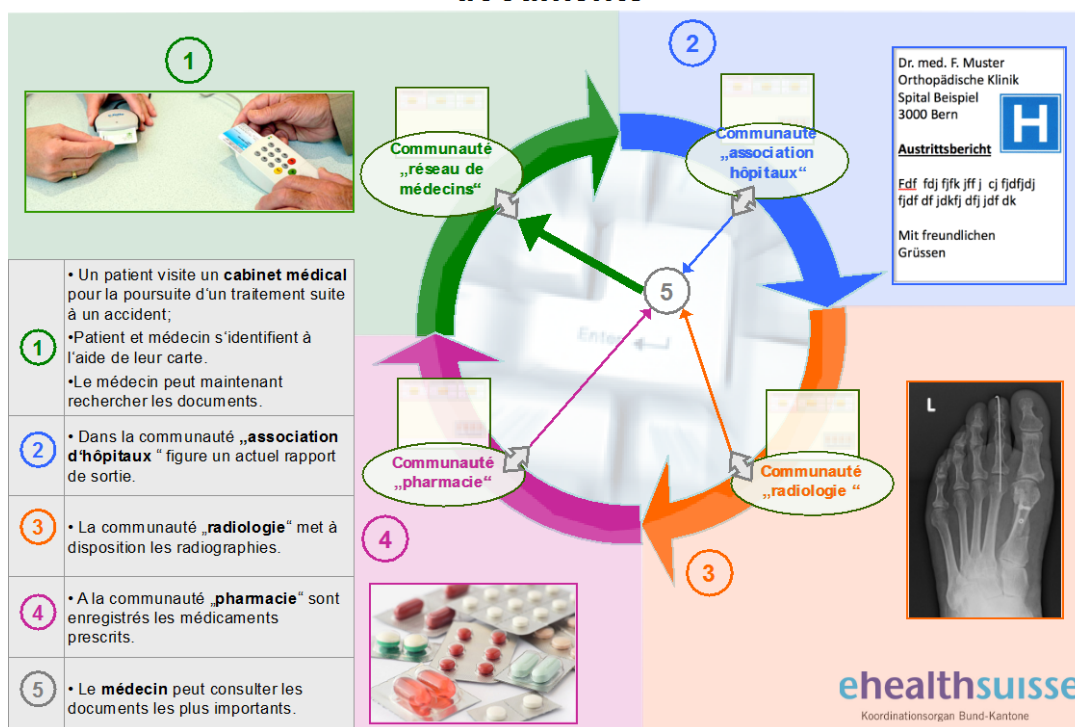
La figure ci-dessous illustre l'« architecture d'eHealth Suisse » et les compétences lors de la mise en œuvre.



- Avantages de cette architecture : Les données sont stockées de manière décentralisée auprès des professionnels de la santé. Cette architecture encourage l'acceptation et réduit les inquiétudes concernant la protection et la sécurité des données. Les acteurs peuvent lancer des essais pilotes conformes à la stratégie, avant que la loi fédérale n'ait établi les composantes coordonnées au niveau national ;
- Désavantages de cette architecture : Les besoins de coordination pendant la mise en œuvre sont importants. On peut craindre que, en raison d'intérêts propres ou de marché, certaines solutions ne s'établissent n'atteignant pas un degré d'interopérabilité suffisant.

L'illustration ci-dessous montre un exemple concret de la façon dont les professionnels de la santé peuvent trouver et consulter des documents provenant d'autres communautés :

„Dossier électronique du patient“ – rechercher et lire les documents



Les recommandations découlant des autres projets partiels

En août 2009, le comité de pilotage a approuvé les [recommandations découlant des cinq autres projets partiels](#). Le projet « Essais pilotes et PPP » a abouti à des recommandations concernant la sélection des projets, le financement, les bases légales et les incitations. Il préconise en outre [six applications possibles](#) à tester dans le cadre des essais pilotes : sauvegarde des données personnelles de la carte d'assuré sur un serveur, cybermédication, cyberprévention, [netcards](#), télésoins à domicile et dossier virtuel du patient. L'éventualité de pratiquer le PPP dans le système de santé ne remporte pas un franc succès, raison pour laquelle le projet a été limité aux essais pilotes.

Les mandats de quatre projets partiels sur les cinq ont été actualisés en 2010 ou 2011:

Dans le cadre du projet partiel « Essais pilotes », le comité de pilotage a approuvé, en janvier 2011, le [concept d'évaluation des essais pilotes](#). Ce concept prévoit également la possibilité de créer un label attribué aux projets conformes à la stratégie. Un manuel devrait être disponible fin 2011 afin de pouvoir démarrer les évaluations. L'objectif premier est de garantir une concrétisation transparente et de faire en sorte que tous les acteurs puissent profiter des expériences des autres.

Le [projet « Portail de santé »](#) doit permettre de clarifier, d'ici le début de l'année 2012, si la Confédération et les cantons seraient disposés à créer, ensemble ou avec la participation d'autres partenaires, un portail de santé.

Le [projet partiel « Formation »](#) aboutira, d'ici janvier 2011, à l'élaboration d'une liste des thèmes-clés en matière de cybersanté à l'intention des responsables de formation. Il en résultera un outil qui aidera les prestataires de formation à aménager leurs filières.

Publication: "eHealth Suisse", Organe de coordination Confédération-cantons, <http://www.e-health-suisse.ch>

Thème: Cybersanté (eHealth) : objectifs et état des lieux en Suisse

Version: 9 juillet 2011 / Version 1

La réalisation des mandats « Bases légales » et « Financement et mesures d'incitation » se poursuivra sous la conduite de [l'Office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#). Le 3 décembre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFI de lui soumettre, d'ici à l'automne 2011, un avant-projet des bases légales nécessaires à la mise en place d'un dossier électronique du patient.

Développement de la mise en œuvre

Les cantons, en tant que responsables des soins en santé, ont un rôle central à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie (plate-forme pour les acteurs, examiner les besoins régionaux, lancement de projets cantonaux ou régionaux, etc.). Depuis la création d'« eHealth Suisse », l'intérêt pour la cybersanté a fortement augmenté. Les cantons [AG](#), [BS](#), [GE](#), [LU](#), [SG](#), [TI](#), [VD](#) et [VS](#) ont, par exemple, coordonné certains projets en la matière. Dans d'autres cantons, des acteurs isolés (p. ex. des hôpitaux) se sont engagés dans des projets liés à la cybersanté. Le 26 novembre 2009, les membres de l'assemblée plénière de la [Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé \(CDS\)](#) se sont prononcés pour la mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté Suisse ainsi que les recommandations techniques d'« eHealth Suisse » dans le cadre de leur responsabilité.

En 2010, les assurés ont reçu une nouvelle [carte d'assuré](#). Elle améliore la qualité des données sur le plan administratif. L'expérience montre que l'utilisation de cette carte dans les hôpitaux est utile pour l'identification du patient et pour le décompte des prestations. La carte peut également contenir des données médicales. Celles-ci correspondent à des paramètres prédéfinis, tels qu'informations sur les vaccinations, les allergies, les maladies, les séquelles d'accident ou la médication. D'un point de vue technique, la carte d'assuré a été conçue en prévision d'autres applications (authentification). Les essais pilotes incluant le recours à la carte d'assuré doivent s'appuyer sur une disposition juridique cantonale. La carte de professionnel de la santé (CPS) proposée par la [Fédération des médecins suisses \(FMH\)](#) depuis 2009 peut être utilisée aux fins d'identifier les fournisseurs de prestations.

La création de [l'association IHE Suisse](#) en mars 2010 constitue également un élément de poids dans la concrétisation de la Stratégie Cybersanté Suisse. IHE (*Integrating the Healthcare Enterprise*) est une initiative internationale lancée en vue d'améliorer l'échange électronique de données entre les systèmes informatiques dans le domaine de la santé, en ce sens où elle promeut l'application uniforme de normes établies via des profils d'intégration. En constituant une organisation IHE au niveau national, les conditions requises ont été réunies pour participer à l'effort international et pour tenir compte des particularités suisses dans les profils IHE. L'IHE peut être intégrée dans les systèmes d'information actuels de cabinets ou de cliniques et se démarque ainsi par rapport aux limites que présentent certains produits. On pense actuellement que l'approche IHE s'imposera, ces prochaines années, dans de nombreux pays et dans l'échange de données au sein de l'Europe.

Coordination internationale

« eHealth Suisse » tient compte, dans ses travaux, des activités menées au niveau international, notamment de la coordination européenne dans le domaine de la cybersanté. Le [projet epSOS](#) (*Smart Open Services for European Patients*) est, à cet égard, d'un grand intérêt. L'objectif principal de ce projet est d'offrir un cadre concret à l'échange international des données relatives aux patients et de mettre en place l'infrastructure technique nécessaire à cet effet (<http://www.epsos.eu>). Le canton de Genève est intéressé par un essai pilote qui se terminerait fin 2014. La Suisse souhaiterait, en outre, participer à l'initiative européenne « [eHealth Governance Initiative](#) ». Ce projet devrait permettre de mieux coordonner les activités entreprises dans chaque pays dans l'optique de garantir l'interopérabilité des systèmes.

Publication: "eHealth Suisse", Organe de coordination Confédération-cantons, <http://www.e-health-suisse.ch>

Thème: Cybersanté (eHealth) : objectifs et état des lieux en Suisse

Version: 9 juillet 2011 / Version 1